



## Faux devis de travaux ancien propriétaire

-----  
Par Visiteur

Bonjour, voila je passe en justice avec mon ancien propriétaire, il nous reclame 10 000 euros pour selon lui degradation de l'appartement, il a fait appel a des entreprises pour réaliser des devis, devis qu'il a soigneusement apporter comme preuve.le probleme s'est que nous nous sommes aperçu que ce sont des faux devis, car les entrprises nous repondent qu'ils n'en ont jamais réaliséé ni a cette personne, ni a cette date.  
Que pouvons nous faire car il demande les dédonmages par rapport a ses devis.  
merci de me repondre au plus vite, cordialement

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour, voila je passe en justice avec mon ancien propriétaire, il nous reclame 10 000 euros pour selon lui degradation de l'appartement, il a fait appel a des entreprises pour réaliser des devis, devis qu'il a soigneusement apporter comme preuve.le probleme s'est que nous nous sommes aperçu que ce sont des faux devis, car les entrprises nous repondent qu'ils n'en ont jamais réaliséé ni a cette personne, ni a cette date.  
Que pouvons nous faire car il demande les dédonmages par rapport a ses devis.  
merci de me repondre au plus vite, cordialement

Réunissez les témoignages de ces entreprises mais surtout, ne payez pas le propriétaire.  
Une fois le juge saisi, vous n'aurez qu'à démontrer l'irrégularité de ces devis, compte tenu des témoignages rapportés ainsi que de l'état des lieux de sortie qui ne laisse pas présupposer la réalisation de tels travaux.

Très cordialement.